



REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

ACADEMIE D'AMIENS

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique,

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

VU l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,

VU l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Education nationale,

VU l'arrêté rectoral du 2 janvier 2012 fixant le nombre de représentants titulaires et suppléants des personnels appelés à siéger aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail académique et spéciaux départementaux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, ainsi que la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants aux dits comités et le nombre de sièges attribués à chacune d'entre elles,

VU les propositions :

- du secrétaire académique de la FSU (4 sièges)
- du secrétaire académique de l'UNSA Education (1 siège)
- du secrétaire académique de la FNEC-FP-FO (1 siège)
- du secrétaire académique du SGEN-CFDT (1 siège)

SUR proposition du secrétaire général de l'académie,

ARRETE

Article 1er : La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'académie d'Amiens est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration

- Monsieur le Recteur ou son représentant – président
- Madame la directrice des relations et des ressources humaines ou son représentant

b) Représentants des personnels

Titulaires :

- Madame Michèle CHEVALLIER, professeur certifié au collège Max Dussuchal de Villers-Cotterêts (FSU)
- Madame Hélène ALLANIC, professeur des écoles à l'école d'Alaincourt (FSU)
- Madame Valérie VAIREAUX, infirmière au lycée Louis Thuillier à Amiens (FSU)
- Monsieur Guy FRIADT, professeur certifié au lycée Marie Curie à Nogent-sur-Oise (FSU)
- Monsieur Thierry GRAF, chargé d'enseignement d'EPS au collège Marcel Pagnol à Vermand (UNSA Education)
- Madame Hélène MATHE, professeur agrégé au lycée Hugues Capet à Senlis (FNEC-FP-FO)
- Madame Fanny BURILLON, professeur de lycée professionnel au lycée Lamarck à Albert (SGEN-CFDT)

Suppléants :

- Monsieur Bernard GUEANT, adjoint administratif au rectorat d'Amiens (FSU)
- Monsieur Vincent BELLEGUEULE, professeur certifié au collège Montaigne à Saint-Quentin (FSU)
- Madame Sophie ABRAHAM, professeur des écoles à l'école maternelle Georges Pompidou à Compiègne (FSU)
- Madame Christine PECHER, assistante sociale à la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Somme à Amiens (FSU)
- Monsieur Pierre POESSEVARA, professeur certifié au collège des Fontaines à Poix de Picardie (UNSA Education)
- Madame Anne LAGOUTTE, professeur des écoles à l'école Jacques Brel à Amiens (FNEC-FP-FO)
- Monsieur Régis DOUCHAIN, professeur des écoles spécialisé à l'école du C.H.U. Amiens Nord à Amiens (SGEN-CFDT)

c) Conseillers techniques

- Monsieur le docteur André REIMERINGER, médecin conseiller technique académique et/ou Madame le docteur Véronique PODVIN, médecin de prévention
- Monsieur Gilles GAILLARD, conseiller de prévention académique et/ou Monsieur Lionel LE DRIANT, chargé de mission prévention des risques majeurs
- Madame Christèle DINGEON, conseillère technique de service social

d) Inspecteur santé et sécurité au travail

- Monsieur Alain BARBIER

Article 2 : Pour chaque réunion du comité, le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

Article 3 : La présente composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'académie d'Amiens prendra fin au plus tard le 6 février 2016.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie d'Amiens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 8 février 2012

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes, positioned above a horizontal line.

Jean-Louis MUCCHIELLI